



Aux contribuables de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle général de perception 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Levrard;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

QUE ces taxes seront payables selon les dates de versements inscrites au compte de taxes ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé au 219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Levrard, selon les modalités suivantes :

Lundi au mercredi de 9h à 12h et 13h à 16h
Jeudi de 9h à 12h

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, ce 21^e jour du mois de janvier 2026.


Amélie Hardy Demers
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie de l'avis public sur le site Web de la municipalité, conformément au règlement #2025-12-20 relatif à la publication des avis publics municipaux adopté le 8 décembre 2025 par le conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 21 janvier 2026.


Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière